



NOTICE SPECIFIQUE AUX CONCOURS COMMUNS CPGE TB

SESSION 2025

La présente notice est une notice spécifique aux concours communs voie CPGE TB. Il convient de prendre connaissance, au préalable, de la notice générale aux concours communs AGRO / VETO. Les notices valent pour règlement des concours. Elles sont téléchargeables sur le site internet : www.concours-agro-veto.net rubrique « Espace CONCOURS ».

Le cas échéant elle pourra être complétée / amendée par d'autres documents ayant valeur réglementaire, en particulier si des modifications du déroulement des concours sont mises en place.

En cas de réussite au concours, le bénéfice de l'intégration en école n'est valable que pour la session en cours.

Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury. Toute infraction au règlement, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.

*Pour les candidats **mineurs**, les documents de cette notice qui doivent être signés et adressés au SCAV doivent l'être par le candidat **et** par son représentant légal.*

EN CAS DE FORCE MAJEURE, LE CALENDRIER DES CONCOURS ET/OU LES MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES POURRONT ETRE MODIFIES.

SOMMAIRE

1.	CONCOURS COMMUNS VOIE CPGE TB – G��N��RALIT��.....	3
1.1.	��ligibilit�� aux concours communs AGRO et V��TO	3
1.2.	��coles pr��sent��es.....	3
2	��PREUVES	6
1.3.	Se pr��parer	6
1.4.	Programme	6
a)	G��n��ralit��s	6
b)	Programme – TIPE	6
c)	Programme – Humanit��s.....	6
1.5.	Descriptif des ��preuves.....	7
a)	��preuves d’admissibilit��	7
b)	��preuves d’admission	11
3	ORGANISATION DES CONCOURS	19
3.1	Journ��e de secours	19
3.2	D��roulement des ��preuves d’admissibilit��	19
a)	Centre d’��crit.....	19
b)	Dates et horaires des ��preuves ��crites	20
c)	T��l��chargement des convocations aux ��preuves ��crites.....	20
3.3	D��roulement des ��preuves d’admission	20
a)	Localisation et dates	20
b)	T��l��chargement des calendriers de passage.....	21
c)	D��placement d’��preuves.....	21
3.4	Consignes pour l’ex��cution des ��preuves orales d’admission.....	21
a)	G��n��ralit��s	21
b)	Absence	22
c)	Retards.....	22
d)	Mat��riel n��cessaire et prohib��	23
e)	Sanctions.....	24
4	BASE DES CLASSEMENTS	25
4.1	��tablissement des listes d’admissibilit��	25
4.2	��tablissement des listes d’admission	26
5	CALENDRIER DES PROPOSITIONS D’INT��GRATION SUR INTERNET	27
6	R��CAPITULATIF DES DATES IMPORTANTES SESSION 2025	28
	ANNEXE.....	29

1. CONCOURS COMMUNS VOIE CPGE TB – GÉNÉRALITÉ

1.1. Éligibilité aux concours communs AGRO et VÉTO

Le concours commun d'admission aux écoles nationales d'ingénieurs agronomes et agroalimentaires (AGRO) et le concours commun d'admission aux écoles nationales vétérinaires (VÉTO) par la voie CPGE TB sont ouverts aux titulaires d'un baccalauréat technologique série sciences et technologies de laboratoire (STL) ou série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV).

Nul ne peut faire acte de candidature plus de deux fois par voie de concours à l'ENS-Paris Saclay.

1.2. Écoles présentées

Il est fortement recommandé aux candidats de se renseigner, au cours de l'année, sur les écoles et leurs spécificités. Vous pouvez également vous rendre sur notre site : <https://www.concours-agro-veto.net/> rubrique « Je cherche des informations ».

Le concours commun voie **CPGE TB AGRO** (ex A-TB BIO) donne accès aux écoles suivantes (cette liste correspond aux vœux possibles) :

- 🌿 **AgroParisTech - Palaiseau**
- 🌿 **Bordeaux Sciences Agro**
- 🌿 **ENGEEES** - Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
- 🌿 **ENSAIA - Nancy**
- 🌿 **INP AgroToulouse**
- 🌿 **L'Institut Agro Rennes - Angers** (cursus ingénieur, spécialité Horticulture et Paysage)
- 🌿 **L'Institut Agro Rennes - Angers** (cursus ingénieur, spécialité agronomie)
- 🌿 **L'Institut Agro - Dijon** (cursus ingénieur, spécialité agronomie civil)
- 🌿 **L'Institut Agro - Dijon** (cursus ingénieur, spécialité agroalimentaire dit cursus ingénieur en alimentation durable)
- 🌿 **L'Institut Agro - Montpellier** (cursus ingénieur, spécialité agronomie)
- 🌿 **L'Institut Agro - Montpellier** (cursus ingénieur, spécialité agronomie et agroalimentaire (SAADS))
- 🌿 **Oniris VetAgroBio Nantes** (cursus alimentation)
- 🌿 **VetAgro Sup – Clermont Ferrand**

Le Concours Lorraine INP - ENSTIB :

L'admissibilité est arrêtée à partir des épreuves écrites.

Les candidats admissibles sont convoqués par l'ENSTIB à un entretien d'admission spécifique qui se déroulera dans la deuxième quinzaine de juin à Epinal (dans les locaux de l'école) ou à Paris. Le candidat aura la possibilité de choisir la date, l'heure de passage et le lieu de l'entretien.

Le concours commun voie **CGPE TB VÉTO** (ex A-TB ENV) donne accès aux écoles suivantes (cette liste correspond aux vœux possibles) :

- 🌿 **École nationale vétérinaire d'Alfort**
- 🌿 **École nationale vétérinaire de Toulouse**
- 🌿 **Oniris VetAgroBio Nantes** (École nationale vétérinaire de Nantes)
- 🌿 **VetAgro Sup** (École nationale vétérinaire de Lyon)

Le concours commun **Polytech TB** regroupe des candidatures à des écoles internes aux universités, option sciences de la vie, du réseau Polytech et du groupe Archimède. Consulter le site www.demain-ingenieur.fr.

Le concours donne accès à :

- 🌿 **POLYTECH Angers** (*Génie Biologique et Santé*)
- 🌿 **POLYTECH Clermont** (*Génie biologique*)
- 🌿 **POLYTECH Grenoble** (*Gestion des risques QHSE*)
- 🌿 **POLYTECH Grenoble** (*Technologies de l'information pour la santé*)
- 🌿 **POLYTECH Lille** (*Génie biologique et alimentaire*)
- 🌿 **POLYTECH Nantes** (*Génie des procédés et Bioprocédés*)
- 🌿 **POLYTECH Nice-Sophia** (*Génie biologique*)
- 🌿 **ENSTBB Bordeaux** (*Biotechnologies*)
- 🌿 **ESBS Strasbourg** (*Biotechnologies*)
- 🌿 **ESIAB** (*Microbiologie et Qualité/ Production, Innovation, Biotechnologies en agro-alimentaire*)
- 🌿 **EPISEN Créteil** (*Génie Biomédical et santé ISBS*)
- 🌿 **ESIX Caen** (*Agroalimentaire*)
- 🌿 **ISIFC Besançon** (*Génie Biomédical*)

Le Concours CPGE TB ENS :

→ **École ENS Paris-Saclay**

Le candidat au concours CPGE TB ENS doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées aux articles 5 et 5bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Les candidats de nationalité étrangère (hors Union européenne et autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen) qui remplissent les conditions de titre et de candidature peuvent s'inscrire. Cependant, à l'issue des épreuves des concours, ils ne pourront pas être nommés fonctionnaires-stagiaires d'une École normale supérieure mais y entreront en qualité

d'élève normalien à titre étranger à charge pour eux ou pour leur gouvernement d'acquitter leurs frais de pension et de scolarité.

Aptitude physique : Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen sont avisés que leur nomination en qualité de fonctionnaire-stagiaire d'une École normale supérieure ne sera définitive qu'après constatation de leur aptitude physique selon les dispositions prévues par le statut général de la fonction publique.

Engagement : Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen s'engagent à exercer une activité professionnelle dans les services ou dans une entreprise du secteur public d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de leurs collectivités territoriales ou de leurs groupements, ou de leurs établissements publics ; ou dans les services de l'Union européenne ou d'une organisation internationale gouvernementale ; ou dans une institution d'enseignement supérieur ou de recherche pendant DIX ANS au moins à dater de leur admission dans une École normale supérieure, ou à rembourser à l'État le montant des sommes perçues en qualité d'élève de l'École. L'engagement est signé lors de l'installation en tant que fonctionnaire-stagiaire dans l'ENS à la rentrée de septembre.

L'admissibilité : au concours CPGE TB ENS est arrêtée à partir de 6 épreuves écrites dont une épreuve de biologie spécifique au concours ENS – Paris Saclay- voie CPGE BCPST. Les épreuves orales ainsi que le jury d'admission des candidats sont gérés indépendamment par l'ENS Paris-Saclay.

2 ÉPREUVES

1.3. Se préparer

Chaque année, le Jury établit un rapport avec recommandations sur les épreuves écrites et orales des concours communs. Ce rapport, ainsi que les sujets des épreuves écrites des sessions précédentes sont disponibles sur le site www.concours-agro-veto.net rubrique « Espace concours – CPGE TB – Se préparer ».

Les candidats sont vivement invités à les consulter.

1.4. Programme

a) Généralités

Le programme des concours communs CPGE filière TB correspond aux enseignements dispensés dans les classes préparatoires 1ère et 2ème années de technologie et biologie (TB). Ces programmes sont publiés au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN). <https://www.education.gouv.fr>

Les programmes des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) TB peuvent être également consultés sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires [http://www.concours-agro-veto.net/](http://www.concours-agro-veto.net), rubrique « Espace Concours – CPGE TB – Se préparer – Programme des classes préparatoires CPGE TB ».

b) Programme – TIPE

BOEN n°13 du 28 mars 2024 - arrêté du 04-03-2024 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo13/ESRS2406822A>

Pour l'année 2024-2025 le thème TIPE commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, **TB**, TPC et TSI est intitulé : **Transition, transformation, conversion**.

c) Programme – Humanités

BOEN n°29 du 18 juillet 2024 - arrêté du 28-06-2024 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo29/ESRS2418417A>

L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2024 - 2025 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

Thème 1 : « Faire croire »

- « Du mensonge en politique » dans *Du mensonge à la violence* et « Vérité et politique » chapitre VII de *La crise de la culture* (Hannah Arendt) ;
- *Lorenzaccio* (Alfred de Musset) ;
- *Les Liaisons dangereuses* (Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos).

Thème 2 : « La communauté et l'individu »

- *Les suppliantes* et *Les sept contre Thèbes* (Eschyle) – Traduction de Paul Mazon ;
- *Traité théologico-politique, Préface et chapitres XVI à XX* (Spinoza) – Traduction de Charles Appunh ;
- *Le Temps de l'innocence* (Edith Wharton) – Traduction de Madeleine Taillandier.

1.5. Descriptif des épreuves

a) Épreuves d'admissibilité

➤ **L'épreuve de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT – 3 h)**

Les calculatrices sont interdites.

L'épreuve porte sur l'ensemble du programme et peut comprendre des questions concernant les sciences de la vie et/ou les sciences de la Terre et/ou les biogéosciences.

Elle repose sur des documents variés (courbes, tableaux, résultats d'analyses diversifiées, et, d'une façon plus générale, tout type de document utilisé habituellement dans une publication scientifique) sollicitant plusieurs des compétences susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre de l'analyse et de l'exploitation de documents scientifiques. Le sujet demande aux candidats d'exploiter les documents proposés afin d'en tirer des informations qui, en lien avec leurs connaissances, permettent de développer une argumentation structurée pour répondre à un questionnement.

Des consignes précises sont données pour orienter le travail (question précise sur un document, question plus générale nécessitant de s'appuyer sur plusieurs documents, question de connaissance appelant une réponse brève et directement liée au sujet, etc.).

Le respect de ces consignes laisse cependant une large part d'initiative au candidat dans le traitement du sujet (rédaction, recours à des schémas, etc.).

Compétences évaluées :

L'épreuve sur documents teste essentiellement la capacité du candidat à construire une argumentation scientifique, ainsi que sa maîtrise des connaissances de base sur lesquelles elle doit s'appuyer. Le candidat est amené à se référer aux modèles appris et à réinvestir des connaissances, à discuter de ses interprétations et à exercer son esprit critique.

Les documents proposés permettent ainsi de tester les compétences à :

- Recueillir des informations, analyser et hiérarchiser
- Mobiliser des connaissances scientifiques pertinentes pour résoudre un problème, structurer un raisonnement et maîtriser les relations de causalité
- Exercer son esprit critique, identifier un problème, remettre en cause un modèle
- Présenter graphiquement les conclusions des analyses réalisées
- Maîtriser les techniques de communication écrite dans le cadre de la construction
- D'un argumentaire : structure, qualité de l'expression (syntaxe, précision, concision) et soin, orthographe et présentation.

➤ **L'épreuve écrite de biotechnologies (3 h)**

Les calculatrices sont interdites.

Elle porte sur les quatre chapitres du programme : biochimie des protéines et procédés de purification, enzymologie et génie enzymatique, microbiologie et génie microbiologique, biologie moléculaire des acides nucléiques et génie génétique.

L'épreuve comporte deux parties qui aborderont chacune deux thématiques du programme, chaque thématique du programme n'étant abordée qu'une seule fois sur l'ensemble du sujet.

Une des deux parties pourra proposer une question rédactionnelle.

L'une des parties est organisée autour de questions qui vérifient l'acquisition des concepts et propose une ou des problématiques relatifs à des expériences de biologie ou biotechnologies qu'il s'agit d'analyser et d'interpréter en mobilisant des concepts scientifiques et des concepts technologiques fondamentaux. Le candidat est amené à exploiter différents types de documents : schémas, logigrammes ou organigrammes, principes de méthode, protocoles ou procédures expérimentaux, fiches ou documents techniques, résultats de manipulation, articles scientifiques et techniques, éventuellement en anglais. Il en tire les informations qui, en s'appuyant sur ses connaissances, lui permettent de développer une argumentation structurée relative aux questions proposées.

L'autre partie propose une démarche plus complète, associant différentes étapes d'un processus et le développement d'une stratégie scientifique et technologique. Il s'agit, à partir de documents éventuellement en langue anglaise, d'expliquer la démarche proposée, d'apporter les arguments pour montrer globalement l'intérêt de cette démarche, d'argumenter le choix de certaines étapes spécifiques, d'analyser les procédures décrites, d'interpréter les résultats obtenus, y compris leur validité métrologique, de proposer éventuellement une suite ou une variante.

Cette partie peut comporter des questions de connaissances utiles à l'argumentation de la démarche d'analyse mise en œuvre.

Si toutes les questions mobilisent les concepts de la culture scientifique et technologique acquise en biotechnologies, certaines d'entre elles permettent plus particulièrement d'évaluer les savoirs acquis et la maîtrise des concepts fondamentaux. D'autres permettent d'évaluer également les capacités d'analyse, d'interprétation et de synthèse du candidat, ainsi que son aisance dans les pratiques des démarches scientifiques et technologiques. Des calculs simples, réalisables sans calculatrice peuvent être demandés, avec un regard critique sur le résultat.

L'épreuve permet donc de tester la capacité du candidat à construire une argumentation scientifique ou technologique fondée sur une maîtrise des concepts fondamentaux, ainsi que sa capacité à présenter de façon pertinente, cohérente et logique, le raisonnement déployé.

Compétences ainsi évaluées :

- Reformuler une problématique ;
- Sélectionner des informations ;
- Analyser un document scientifique ou technologique éventuellement en langue anglaise ;
- Hiérarchiser les données selon leur importance argumentative ;
- Mobiliser les connaissances pour résoudre une problématique, ou pour proposer une explication ;
- Identifier les différentes approches pour répondre à une question ;
- Structurer un raisonnement logique par la maîtrise des relations de causalité et par la construction d'une argumentation ;
- Organiser une production écrite : structuration du propos, cohérence, logique, clarté de l'expression, choix du vocabulaire, maîtrise de la syntaxe.

➤ **L'épreuve de méthodes de calcul et raisonnement (2h)**

Les calculatrices sont interdites.

Cette épreuve porte sur l'acquis et la maîtrise des connaissances, du formalisme mathématique, du calcul symbolique, et des différentes méthodes de raisonnement. La maîtrise de la logique est mise en jeu dans ce questionnaire.

Sont ainsi évaluées les compétences suivantes :

- Utiliser le formalisme mathématique ;
- Calculer (faire un bon usage des techniques de calcul symbolique) ;
- Mobiliser les connaissances scientifiques pertinentes pour résoudre un problème ;
- Structurer un raisonnement, suivre une progression logique ;
- Reasonner ou démontrer (en utilisant les différents outils et méthodes au programme) ;
- Communiquer à l'écrit.

➤ **L'épreuve d'algorithmique et informatique (45 min)**

Les calculatrices sont interdites.

Pour valider des compétences de base en informatique, il est proposé un questionnaire sur la résolution d'un problème algorithmique simple présenté dans le sujet ; les questions posées peuvent être de type :

- QCM : « parmi les codes suivants, lequel produit le résultat attendu ? » ; « cet algorithme fonctionne-t-il ? », etc ;
- Compréhension de code : « comment modifier cet algorithme pour obtenir un effet particulier ? », « quel est l'affichage résultant de cette procédure ? », « compléter le code suivant pour qu'il produise l'effet souhaité », etc ;
- QROC (questions à réponses ouvertes courtes), comportant de l'écriture de code simple, des questions sur la compréhension de la problématique, ou sur des pistes d'amélioration de l'algorithme.

Les notions au programme seront abordées en mettant l'accent sur les fondamentaux des chapitres 1 et 3.1 du programme d'informatique.

L'épreuve évalue les compétences :

- Concevoir et programmer un algorithme résolvant un problème ;
- Modifier un algorithme donné pour obtenir un résultat différent.

➤ **L'épreuve de physique - chimie, résolution de problème (3 h)**

Les calculatrices personnelles sont autorisées.

L'épreuve s'appuie sur l'exigence d'évaluer les compétences acquises par les candidats à l'issue des deux années de préparation dans la filière TB, qui recouvrent le champ scientifique de la physique-chimie et le champ de la communication écrite. L'épreuve est conçue de manière à équilibrer les champs de compétences évaluées en physique et en chimie.

Les compétences scientifiques écrites comprennent d'abord une composante de mobilisation des ressources, notamment la maîtrise des notions et concepts de la physique et de la chimie au programme des deux années de préparation, et pouvant par conséquent interférer avec des acquis interdisciplinaires.

Une deuxième composante des compétences scientifiques à l'écrit est constituée par l'élaboration d'une argumentation scientifique intégrant, selon les thèmes et sans exhaustivité, démarche, raisonnement ou calcul.

Une troisième composante réunit la construction et l'utilisation critique d'un modèle.

Les compétences de communication écrite prennent en compte à la fois la maîtrise de la langue française écrite et celle des autres supports spécifiques de la communication scientifique comme les équations, schémas, graphes, etc. Elles intègrent la clarté et la pertinence de l'argumentaire proposé par le candidat.

Cette épreuve est déclinée par des questions essentiellement fermées qui mobilisent principalement les compétences scientifiques cognitives et réflexives directement ancrées au programme des deux années ; des questions ouvertes peuvent également apparaître dans le déroulé de l'épreuve sans constituer néanmoins d'obstacle à la poursuite de la résolution. Les questions sont organisées autour d'un ou plusieurs thèmes dont l'intérêt est précisé. L'épreuve s'appuie également sur l'utilisation de documents scientifiques de nature variée par leur origine et leur forme. Elle mobilise par conséquent aussi des compétences dans les domaines de l'analyse critique.

➤ **L'épreuve de composition de français (3 h)**

Les calculatrices sont interdites.

L'épreuve a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à comprendre et à produire une argumentation, sa connaissance du programme, la qualité de la formulation écrite et la correction de la langue (orthographe et grammaire).

Elle comporte trois parties :

1. Un résumé en 150 mots (marge de 10 % en plus ou moins tolérée) d'un texte qui compte entre 700 et 800 mots environ, en lien avec le programme et les œuvres étudiées (notée sur 8 points) ;
2. Une question de vocabulaire portant sur un mot ou une expression tirée du texte, à définir dans son contexte (notée sur 2 points).
3. Un essai d'une page et demi environ, qui répond à une question posée à partir de ce mot ou de cette expression sur le thème au programme ; l'essai devra s'appuyer notamment sur les trois œuvres au programme (sur 10 points).

➤ **L'épreuve d'anglais (2 h)**

Les calculatrices sont interdites.

L'épreuve comporte deux exercices comptant chacun pour la moitié de la note finale :

1 – Une question destinée à tester la compréhension de deux articles de presse exprimant un ou plusieurs points de vue. Les articles ont un ancrage clair dans l'aire linguistique et culturelle anglophone et peuvent toucher des domaines variés. La longueur cumulée des deux articles est comprise entre 900 et 1000 mots. L'un des deux articles est tiré de la presse française ; sa longueur est comprise entre 25% et 40% du nombre total de mots des deux articles.

Le nombre de mots attendus est de 220 +/- 10%.

2 – Une question de production écrite destinée à évaluer la capacité d'argumentation du candidat dans un anglais fluide et clair. Le candidat traite l'une des deux questions proposées.

L'une des deux questions peut être en lien avec la thématique des articles supports de la question de compréhension.

Le nombre de mots attendus est de 220 +/- 10%.

La note de l'épreuve n'est comptabilisée que lors de la phase d'admission.

b) Épreuves d'admission

➤ **L'épreuve orale de Sciences de la Vie et de la Terre (30 min préparation + 30 min interrogation)**

Si nécessaire une calculatrice sera mise à disposition par le SCAV.

Il s'agit d'une épreuve orale portant sur l'ensemble du programme de TB.

Le candidat choisit un sujet parmi deux qui lui sont proposés.

La préparation d'une durée de 30 minutes maximum comprend :

- l'écriture d'une démarche apparente au tableau ;
- la réalisation des schémas qui serviront d'appui lors de l'exposé (schéma de synthèse, schémas de détail pour expliquer un aspect du sujet, etc.).

L'interrogation d'une durée de 30 minutes comprend deux parties :

1. Un exposé autonome d'une durée de 10 minutes maximum permettant d'évaluer les qualités de synthèse, de communication orale et d'utilisation d'un support graphique (tableau) dans le cadre d'une communication orale ;

2. Un échange avec l'examineur pendant une durée maximale de 20 minutes. Cet échange permet, notamment de faire préciser certains points de l'exposé par le candidat, d'amener ce dernier à remettre en perspective un aspect en changeant d'échelle, de commenter un schéma, etc.

Il s'agit d'un véritable dialogue entre le candidat et l'examineur permettant de tester les compétences d'écoute, de réactivité, de clarté et de concision, au cours d'un échange oral construit.

Critères d'évaluation :

Compétences relevant de la capacité à conduire une démarche réflexive :

- Identifier les différentes approches d'une question dans le contexte posé et s'y adapter ; Hiérarchiser pour parvenir à la complétude (« avoir fait le tour du sujet » en rassemblant des éléments provenant de différentes origines), intégrer et articuler les différents éléments ;
- Développer une pensée autonome et argumenter, notamment dans le cadre d'un dialogue contradictoire.

Compétences cognitives dans le champ scientifique :

- Mobiliser ses connaissances scientifiques de façon pertinente, au plus haut niveau et avec exactitude (exposé et questions associées).

Compétences en communication orale :

- Organiser une production orale en fonction du contexte ;
- S'adapter au contexte de la communication : sur un support écrit, utiliser un « tableau » ; sur un support graphique (schémas) ;
- Produire un propos cohérent, logique, à l'expression claire maîtrisant le vocabulaire et la syntaxe ;
- Savoir convaincre à l'aide d'un raisonnement scientifique ;
- Savoir écouter, interagir, dialoguer, réagir, etc.

➤ **L'épreuve orale de biotechnologies (30 min de préparation + 30 min d'interrogation)**

Si nécessaire une calculatrice sera mise à disposition par le SCAV.

Il s'agit d'une épreuve orale portant sur l'ensemble du programme de biotechnologies. Le candidat tire au sort un sujet parmi ceux qui lui sont proposés. L'épreuve a pour objet d'évaluer, en un temps limité, la connaissance et la compréhension de l'ensemble des concepts du programme, les capacités d'analyse, et l'aptitude du candidat à présenter un sujet scientifique et technologique donné. Le sujet posé prend appui sur une question technologique portant sur un point du programme, accompagnée d'une annexe présentant un choix limité de documents portant sur des réalités technologiques, expérimentales ou industrielles, illustrant, complétant, ou au contraire élargissant la question posée. Certains documents courts peuvent être en anglais dans le but de voir si le candidat est capable de s'approprier des documents issus d'articles scientifiques en anglais.

Temps de préparation : 30 minutes

Il permet au candidat de :

- réfléchir à la question posée et d'exploiter les documents
- réaliser un support de présentation au tableau qui sera un appui à l'exposé : écriture d'un plan, réalisation de schémas, etc.

Temps d'exposé : 15 min maximum.

Le candidat expose les résultats de sa réflexion à l'aide de sa présentation au tableau.

Temps d'entretien : échange dont la durée permet d'atteindre 30 min d'épreuve

Les questions posées dans l'entretien visent :

- l'approfondissement et l'élargissement de l'exposé ;
- le questionnement sur d'autres thématiques, au fil de l'entretien ;
- la vérification de la maîtrise des concepts technologiques : applications industrielles, difficultés et étapes de la mise en œuvre technique, contraintes des méthodes, par exemple, concepts essentiels à la culture disciplinaire.

Il s'agit là d'un véritable dialogue entre le candidat et l'examineur permettant de tester les compétences d'écoute, de compréhension, de réactivité, de clarté et de concision, au cours d'un échange oral, instantané.

Compétences réflexives mobilisant la réflexion et la créativité :

- Identifier les différentes approches d'une question, dans son environnement technique scientifique, culturel ;
- Mobiliser les connaissances scientifiques et technologiques pertinentes pour résoudre la question ;
- Intégrer et articuler des informations extraites des documents avec des connaissances mobilisées ;
- Construire un raisonnement logique dans le but de répondre au questionnement posé par le sujet ;
- Développer une pensée autonome et l'argumenter, notamment dans le cadre d'un dialogue contradictoire.

Compétences en communication orale :

- Organiser une production orale : cohérence du propos, logique, clarté de l'expression, maîtrise du vocabulaire, de la syntaxe, et de l'utilisation du tableau ;
- Convaincre à partir d'un raisonnement scientifique ;
- S'adapter au contexte de communication : écouter, interagir, dialoguer.

➤ L'épreuve pratique de biologie et biotechnologies (3h30)**Si nécessaire une calculatrice sera mise à disposition par le SCAV.**

Sur cette durée de 3h30, le candidat aura à traiter un sujet globalement équilibré entre les parties consacrées aux activités expérimentales de Biotechnologies et à celles de Biologie - Biogéosciences. L'épreuve porte sur l'ensemble des thématiques de Biologie - Biogéosciences et de Biotechnologies du programme de première année et de deuxième année. Les activités expérimentales de Biotechnologies et de Biologie - Biogéosciences peuvent être réalisées indépendamment.

Cette épreuve est muette, et présente des appels aux examinateurs au cours desquels le candidat lève la main afin de présenter son travail et d'être évalué. Ces appels sont explicitement formulés dans le sujet.

Il sera demandé aux candidats de mettre en œuvre des activités expérimentales s'appuyant sur des technologies issues des champs d'applications suivants :

- Extraction et purification de biomolécules ;
- Séparation de biomolécules ;
- Analyse d'un échantillon par dosage spectrophotométrique ;
- Identification et quantification spécifique de biomolécules ;
- Observation, description et caractérisation d'un objet ;
- Culture et quantification des micro-organismes ;
- Modélisation en biotechnologies ;
- Choix et optimisation d'une méthode ;
- Réalisation de dissections ou d'études morphologiques (animale ou végétale) ;
- Conception et/ou réalisation de protocoles à partir d'un matériel mis à disposition ;
- Résolution problèmes biologiques ou analyse de données par des outils informatiques ;
- Observation utilisant des instruments optiques précédée ou non d'une manipulation ;
- Représentation graphique d'objets biologiques ;
- Réalisation de diagnose ;
- Exploitation et interprétation de documents scientifiques ou de résultats expérimentaux.

Les données nécessaires à la mise en œuvre des activités expérimentales, telles que le principe, la procédure opératoire, les fiches techniques et les résultats le cas échéant, seront fournies.

Dans la logique des 3 R (remplacer, réduire, raffiner), l'épreuve expérimentale ne comporte pas l'usage d'animaux élevés et sacrifiés à des fins de formation ou d'expérimentation.

L'évaluation est réalisée par compétences. Chaque élément évalué est associé à une des compétences fondamentales suivantes :

- S'approprier et problématiser ;
- Analyser ;
- Réaliser ;
- Valider ;
- Communiquer.

L'épreuve se déroule par groupe de 10 candidats par salle (au maximum). Chaque groupe est convoqué à 8h30. Les candidats doivent se tenir prêts à ces horaires en blouse (ne comportant aucune inscription permettant d'identifier leur établissement d'origine), leur matériel préparé à l'avance dans une pochette transparente, dans le hall du rez-de-chaussée du bâtiment. L'épreuve dure 3h30 auxquelles s'ajoutent un temps de présentation de l'épreuve et du matériel ainsi qu'un temps de rangement.

Les candidats auront à disposition :

- Une lampe, un microscope et une loupe binoculaire ;
- Du papier brouillon, du papier blanc, des étiquettes numérotées ;
- Du papier millimétré et du papier semi-log lorsqu'ils sont nécessaires ;
- Une calculatrice ;
- Une pissette d'eau ;
- Des épingles de dissection ;
- Des lames et lamelles ;
- Du papier joseph lorsqu'il est nécessaire ;
- Une boîte avec de la pâte adhésive (Patafix), du fil, des bandes de papier canson noir, une bande de papier avec des numéros pour confectionner des étiquettes ;
- Un pinceau lorsqu'il est nécessaire.

Les candidats doivent apporter leur trousse à dissection, leur blouse de travaux pratiques et leurs lunettes de protection.

La trousse à dissection personnelle (avec indication de leur nom mais pas du lieu d'origine) contiendra :

- Pincettes, scalpel, ciseaux, aiguille montée, aiguille lancéolée, sonde cannelée, lames de rasoir, lames de scalpel ;
- Loupe à main, pinceau, ruban adhésif (simple et double face), colle, marqueur indélébile, vernis transparent.

Aucun autre matériel ne sera autorisé.

Des flores seront disponibles dans les salles :

- Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique, Bonnier G. et de Layens G., Belin.
- Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe, Streeter D. et al., Delachaux et Niestlé.
- Petite flore de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, Thomas R. et al., Belin.
- Guide des graminées, carex, joncs et fougères, Fitter R. et al., Delachaux et Niestlé.

La petite flore de France n'est pas systématiquement proposée. Dans le cas d'un exercice portant sur une dissection florale et de sa présentation, si la fleur imposée est celle utilisée comme référence dans la Petite flore de France, cet ouvrage ne sera alors pas donné.

➤ **L'épreuve d'oral de mathématiques (30 min de préparation + 30 min d'interrogation)**

Pendant la préparation, les candidats ne peuvent utiliser que les calculatrices mises à leur disposition par le SCAV.

Pendant l'interrogation, les candidats utilisent leur calculatrice personnelle, qu'ils doivent donc apporter.

L'épreuve se déroule en deux phases :

1. Préparation (30 minutes) : étude d'un problème mathématique relativement ouvert ;
2. Présentation et dialogue sur le problème posé en préparation (30 minutes) :

Le traitement peut être de type expérimental dans un premier temps, abordant le problème avec un point de vue plus pratique, plus proche de la réalité des objets mathématiques étudiés, le calcul algébrique n'étant pas l'objectif premier. Le candidat aura été amené à observer et conjecturer, à partir de différentes données (graphiques, tableaux de données numériques, utilisation de logiciels ou de la calculatrice), la rigueur mathématique restant présente. Le sujet est conçu de manière assez ouverte pour que l'oral puisse prendre des directions différentes suivant les réactions du candidat.

L'épreuve évalue les compétences :

- Identifier un problème sous différents aspects ;
- Étudier un modèle (critique ou validation du modèle, analyse de ses propriétés) ;
- Résoudre un problème complexe ;
- Conduire des expérimentations dans une démarche exploratoire ;
- Apporter un regard critique ;
- Représenter des objets mathématiques sous diverses formes (graphique, numérique, symbolique) et passer d'une forme à une autre ;
- Calculer numériquement (utilisation possible de la calculatrice ou d'un ordinateur).

Afin de permettre de mener une démarche exploratoire, la calculatrice est autorisée pour cette épreuve ; un ordinateur et une clé USB pour la restitution sont également mis à la disposition du candidat pendant la préparation. L'ordinateur dispose de logiciels libres et d'usage général, notamment :

- Python (programmation et simulation, tracés de courbe, graphiques), distribution Pyzo et Win Python version 3 ;
- GeoGebra (tracé de courbes, configurations géométriques, etc.) ;
- un tableur LibreOffice.

➤ **Oral de Physique – chimie (30 min de préparation + 30 min d'interrogation)**

Si nécessaire une calculatrice graphique, de marque Texas Instruments, Casio (au choix du candidat) sera mise à disposition par le SCAV pendant le temps de préparation.

Le candidat pourra selon son souhait utiliser sa calculatrice personnelle lors du temps d'entretien.

L'épreuve s'appuie sur l'exigence d'évaluer les compétences des candidats, au regard de la formation suivie pendant les deux années de CPGE en filière TB, et avec l'objectif de poursuite d'études dans les écoles d'ingénieurs et dans les écoles vétérinaires.

Cette épreuve consiste en une question soumise à la réflexion du candidat en autonomie pendant la préparation et suivie d'un entretien avec l'examineur. Le thème de la question couvre un champ académique, celui de la chimie ou celui de la physique, déterminé par tirage au sort. À l'échelle d'une session de concours, il y a autant d'interrogations en physique qu'en chimie.

Pendant l'entretien, des compétences transversales sont également évaluées à côté des compétences scientifiques. Elles couvrent différents domaines : analyse, initiative, démarche de résolution, critique d'une méthode ou d'un modèle, rigueur et honnêteté intellectuelles, obtention d'ordres de grandeurs, connaissances expérimentales, liens entre concepts et applications, culture scientifique.

Les compétences de communication orale, également évaluées par l'épreuve, relèvent essentiellement de l'écoute, de la prise en compte des remarques de l'examineur, de la qualité de l'échange scientifique, de la spontanéité et de la clarté de l'expression.

L'épreuve peut mobiliser les capacités numériques inscrites au programme. Les épreuves de physique et de chimie se déroulent sans ordinateur à disposition et ne sont donc pas des épreuves de codage ; les candidats peuvent être amenés à porter un regard critique sur un programme, un extrait de programme ou une simulation, à interpréter le résultat renvoyé par un programme, à proposer, dans le cadre de la démarche scientifique, à quel moment et à quelle fin l'outil numérique peut être mobilisé, sans que ces modalités ne constituent une liste exhaustive des supports de l'évaluation des capacités numériques des candidats.

Enfin, l'entretien peut être l'occasion de discuter des activités expérimentales du programme de la filière TB.

➤ **Oral de géographie (45 min de préparation + 30 min d'interrogation)**

Les calculatrices sont interdites.

Les candidats doivent se présenter devant la salle de préparation au moins 20 minutes avant le début de leur épreuve.

L'oral comporte un temps d'exposé, d'une durée de 20 minutes maximum, suivi d'un temps de questions avec l'examineur de 10 minutes.

L'épreuve comporte un sujet et des documents portant sur un territoire rural ou périurbain français (territoire métropolitain ou ultramarin). Le candidat doit traiter le sujet proposé :

- Le sujet indique une thématique qui oriente l'analyse du territoire ;
- La carte topographique, au 1/25 000^e comme au 1/50 000^e, est le document de base ;
- Des documents complémentaires, 3 au maximum, de sources variées, l'accompagnent. Parmi eux peuvent figurer : des extraits de carte topographique d'édition antérieure ou d'échelle différente ; des cartes thématiques (carte de la végétation, plan de prévention des risques, etc.) ; des images de tous types (images satellites, photographies, croquis, etc.) ; des documents statistiques ; des textes.

Ces documents peuvent provenir des ressources de l'Internet, en particulier les sites d'information géographique, les atlas et globes virtuels tel que le Géoportail ou Google Earth.

La carte géologique au 1/1 000 000^e et l'atlas sont systématiquement présents en salle de préparation et durant l'oral.

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer la capacité d'analyse et de synthèse du candidat, mais aussi sa curiosité, sa réflexion personnelle sur les thèmes proposés, davantage que son érudition. La culture générale qui témoigne de l'ouverture intellectuelle reste un atout. L'épreuve entend aussi évaluer les futurs agronomes et vétérinaires sur des problématiques géographiques liées aux espaces ruraux et les confronter de manière approfondie à des documents courants mais dont la maîtrise leur sera très utile dans leur vie professionnelle à venir, par exemple les cartes topographiques, les statistiques, les images de tous types.

➤ **Entretien professionnel et scientifique sur les TIPE (30 min)**

Les calculatrices sont interdites.

Cette épreuve d'une durée de 30 minutes maximum sans préparation est scindée en 2 parties :

La première (15 points) d'une durée de 20 minutes maximum, sans préparation, permet au candidat de présenter le travail qu'il a conduit en TIPE (de 5 à 8 minutes), puis le candidat répond aux questions du jury au cours d'un entretien de 12 à 15 minutes. La présentation du TIPE permet d'exposer devant le jury les résultats d'une étude réalisée en biotechnologies et/ou en SVT. Cette étude, réalisée pendant l'année scolaire écoulée, pourra conduire à la mise en œuvre d'une démarche scientifique. Le sujet du TIPE est donc à dominante biotechnologique ou à dominante SVT ou mixte. Le TIPE favorise une approche interdisciplinaire en synergie avec les disciplines principales que sont les SVT et les biotechnologies. Le sujet doit rentrer dans le champ du thème national défini pour l'année de la session.

Les travaux conduits se traduisent par la rédaction d'un rapport comportant un maximum de 8 pages (illustrations comprises mais hors référence bibliographiques) utilisant tous les modes de communication scientifique. Les textes et figures sont originaux sauf, éventuellement, pour des documents servant de base à la question qui est à l'origine de l'étude. La police doit être du type Times New Roman 12 ou Arial 10. Ce dossier comporte une page de couverture dont le modèle est en annexe de la présente notice. Chaque candidat admissible établit son dossier de TIPE en 1 seul exemplaire conformément aux instructions données en annexe.

Il est rappelé que, dans le cadre d'un travail de groupe, les étudiants s'engagent personnellement sur l'intégralité du projet présenté : ils ont fortement intérêt à s'approprier réellement le contenu de ce travail.

Lors de leur présentation, les candidats pourront utiliser le support de présentation qui leur convient : diaporama, poster, portfolio, etc. Ils doivent veiller à ce que les présentations soient lisibles pour les membres du jury. En cas d'utilisation de leur ordinateur ou de leur tablette, les candidats veilleront à désactiver et obturer la webcam. Pour éviter toute perte de temps, il est impératif que le candidat se présente avec son écran d'ordinateur allumé et la présentation prête à être lancée (s'assurer que les batteries seront suffisamment chargées pour tenir le temps de la présentation). Attention : Il n'y a pas de mise à disposition de rétroprojecteur ou de vidéoprojecteur.

La deuxième partie (5 points) d'une durée de 10 minutes maximum doit permettre au candidat de présenter dans les 3 premières minutes maximum les raisons de son orientation vers les métiers du champ des concours Agro/Vété. Les 7 minutes d'échanges et de dialogue avec le jury permettront d'approfondir la réflexion du candidat sur ses réflexions d'orientations et sa perception de son futur métier et de ses enjeux (économiques, sociétaux, en termes de mobilité, etc.).

Critères d'évaluation :

Cette épreuve permet d'évaluer les qualités d'analyse, de réflexion et de rigueur, l'ouverture d'esprit et la culture scientifique, les démarches d'initiative personnelle :

- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée à un thème ;
- collecter des informations pertinentes (Internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ; communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle ;
- identifier les différentes dimensions d'un métier ou d'une profession, enjeux économiques, sociétaux, liés à la mobilité, liés aux conditions d'exercice (travail individuel / de groupe / formes de management / entrepreneuriat...), compétences psychosociales.

3 ORGANISATION DES CONCOURS

3.1 Journée de secours

En cas de circonstances exceptionnelles, le jury peut décider de faire repasser, voire d'annuler une épreuve.

Dans l'éventualité de la réédition d'une épreuve d'admissibilité, le SCAV a d'ores et déjà retenu la date du **09 mai 2025**. Les candidats doivent donc prendre leurs dispositions de façon à être disponibles en cas de besoin. Les candidats seront en principe convoqués dans le même centre d'écrit. Cependant, en cas d'impossibilité d'ouverture d'un centre, les candidats seront avertis de leur nouveau centre d'affectation dans les meilleurs délais.

3.2 Déroulement des épreuves d'admissibilité

a) Centre d'écrit

Ville	Etablissement
MARSEILLE	Lycée Marie Curie
LA MADELEINE (LILLE)	LPO Valentine Labbé
LYON	Lycée La Martinière Duchère
AMILLY	Lycée le Chesnoy-Les Barres : Site du Chesnoy
ILE DE France	Espace Chevreul - Nanterre
LE RHEU (RENNES)	EPLEFPA Le Rheu
STRASBOURG	Lycée Jean Rostand
TOULOUSE	LEGTA de Toulouse Auzerville

- En cas de suppression ou de changement de l'un des centres ci-dessus, les candidats devront composer dans le centre qui leur sera indiqué en temps utile ; **ils ne pourront formuler aucune réclamation à ce sujet.**

- Si le nombre d'inscrits dans un centre dépasse la capacité d'accueil de ce centre, les candidats seront réaffectés préférentiellement dans le centre correspondant à leur secteur de scolarisation ou de leur domicile pour les candidats libres. Dans ce cas, la ville leur sera indiquée en temps utile. **Ils ne pourront formuler aucune réclamation à ce sujet.**

b) Dates et horaires des épreuves écrites

Dates	Durées	Horaires	Épreuves
Lundi 28 avril 2025	3 h00 3 h00	8h30 à 11h30 13h30 à 16h30	Sciences de la Vie et de la Terre Composition de français (a)
Mardi 29 avril 2025	3h00 3h00	8h30 à 11h30 13h30 à 16h30	Biotechnologies Physique-chimie, résolution de problème (a)
Mercredi 30 avril 2025	2 h00 2 h00 45 mn	9h30 à 11h30 13h30 à 15h30 16h15 à 17h00	Méthodes de calcul et raisonnement (a) Anglais (a) Algorithmique et Informatique (a)

Épreuves retenues pour l'admissibilité du concours CPGE TB ENS, auxquelles se rajoute l'épreuve de Biologie du concours ENS - Paris Saclay – voie CPGE BCPST qui est prévue le lundi 5 mai 2025 de 8h30 à 14h30 et pour laquelle les candidats recevront une convocation spécifique (se référer à la notice du concours CPGE BCPST).

c) Téléchargement des convocations aux épreuves écrites

Les **convocations individuelles** aux épreuves écrites **seront téléchargeables** sur le site Internet du SCAV: www.concours-agro-veto.net, rubrique « Espace CONCOURS – CPGE TB – Admissibilité », en principe à partir **du 21 avril 2025, 17h.**

Elles préciseront aux candidats l'adresse du centre où ils sont convoqués, ainsi que leur **numéro de candidat, leur salle et leur numéro de table.**

Les candidats aux concours CPGE TB ENS devront télécharger leur convocation à l'épreuve écrite de Biologie sur le site <https://www.ens-paris-saclay.fr>.

Il appartient aux candidats de vérifier que toutes les informations figurant sur les convocations sont conformes à leur inscription (identité, concours, lieu des épreuves, etc.) et de contacter le SCAV **via la plateforme d'inscription**, en cas d'erreur ou s'ils rencontrent des difficultés pour télécharger leur convocation.

3.3 Déroulement des épreuves d'admission

a) Localisation et dates

Les épreuves orales et pratiques des concours CPGE TB AGRO, CPGE TB VETO et POLYTECH CPGE TB se dérouleront **du 16 juin au 21 juin 2025 inclus.**

Les épreuves orales auront lieu en région parisienne sur le Campus d'AgroParisTech à Palaiseau.

L'épreuve pratique se déroulera à : **Sorbonne Université (site de JUSSIEU)** : Paris VI (Pierre et Marie Curie), 4 place Jussieu 75005 PARIS.

En cas de besoin, les candidats pourront appeler le point accueil **situé sur le campus de Palaiseau** (à partir du lundi 16 juin 2025 8h00).

Rappel : L'école ENS-Paris-Saclay gère l'ensemble des épreuves orales pour le concours CPGE TB ENS.

Nota : Les épreuves orales sont publiques sauf l'épreuve d'Entretien scientifique et professionnelle sur TIPE (sous toute réserve des mesures sanitaires en vigueur au moment des épreuves). Les candidats ne peuvent s'opposer à la présence de visiteurs sauf pour raison exceptionnelle. Une note spécifique précisant les modalités de cette présence sera accessible sur le site www.concours-agro-veto.net, rubrique « Espace concours – CPGE TB Admission »

Les candidats admissibles à un concours de la session en cours ne sont pas autorisés à assister aux épreuves orales.

b) Téléchargement des calendriers de passage

Chaque candidat devra télécharger et imprimer sa convocation individuelle aux épreuves orales d'admission sur le site <https://www.concours-agro-veto.net>, rubrique « Espace CONCOURS – CPGE TB – Admission », en principe à partir du **09 juin 2025, 17h**.

Les candidats sont tenus de se conformer strictement à leur convocation aux épreuves orales et pratiques et au calendrier de ces épreuves.

L'heure indiquée sur les convocations est toujours l'heure de début de l'épreuve qui tient compte du temps de préparation éventuel.

Il appartient aux candidats de vérifier que toutes les informations figurant sur les convocations sont conformes à leur inscription (identité, concours, lieu des épreuves, etc.) et de contacter le SCAV **via la plateforme d'inscription**, en cas d'erreur ou s'ils rencontrent des difficultés pour télécharger leur convocation.

c) Déplacement d'épreuves

En cas de superposition avec d'autres oraux, certaines épreuves pourront **exceptionnellement** être déplacées. Les candidats devront pour cela produire les convocations aux épreuves orales des autres concours. Les modifications se feront au fur et à mesure des demandes des candidats et dans la mesure des places disponibles et **des contraintes d'organisation**.

Ils devront contacter le SCAV **via la plateforme d'inscription**.

3.4 Consignes pour l'exécution des épreuves orales d'admission

a) Généralités

Les candidats doivent se présenter devant chaque examinateur, munis de leur convocation et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité, en respectant les horaires de convocation qui figurent sur le calendrier. Il est fortement recommandé aux candidats ayant une pièce d'identité antérieure à 2017, d'apporter une autre pièce (carte d'étudiant, permis de conduire, carte vitale...) portant une photo récente.

Les candidats bénéficiant d'aménagement d'épreuves doivent être munis lors des épreuves orales, de leur décision d'aménagement établie par le service des concours.

Les candidats devront obligatoirement signer la feuille d'émargement présentée par l'examineur.

Tout candidat se présentant sans sa convocation et/ou sa pièce d'identité ne sera pas autorisé à passer son épreuve.

Épreuves	Temps de préparation	Temps d'interrogation
Oral de Sciences de la Vie et de la Terre	30 minutes	30 minutes
Oral de Biotechnologies	30 minutes	30 minutes
Épreuve pratique de Biologie et Biotechnologies	-	3h30 minutes
Oral de Mathématiques	30 minutes	30 minutes
Oral de Physique-Chimie	30 minutes	30 minutes
Oral de Géographie	45 minutes	30 minutes
Entretien professionnel et scientifique sur les TIPE	-	30 minutes

b) Absence

L'absence à une épreuve obligatoire entraîne la démission d'office du candidat au regard du concours, sauf décision de report de cette épreuve par le président du jury sur requête écrite du candidat.

Les candidats abandonnant le concours avant ou pendant les épreuves orales sont priés de faire connaître leur décision au SCAV le plus tôt possible **via la plateforme d'inscription**, ceci afin de faciliter le déroulement des épreuves orales. L'objet suivant est à indiquer : **Démission_Concours CPGE TB**.

c) Retards

➤ Épreuves avec temps de préparation

- Le candidat arrive pendant son temps de préparation :
 - sans cause impérieuse, il est autorisé à passer l'épreuve mais son retard est imputé sur son temps de préparation ;
 - si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier et que celui-ci souhaite garder toutes ses chances, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui apprécie la validité du motif du retard.
- Le candidat arrive après son temps de préparation ; il n'est pas interrogé et est déclaré absent.

Si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui apprécie la validité du motif du retard.

➤ Épreuves sans temps de préparation

- le candidat arrive après l'heure prévue pour le début de l'épreuve, il n'est pas interrogé et est déclaré absent.
- si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui appréciera la validité du motif du retard.

Dans certains cas particuliers, l'examineur pourra autoriser le candidat à passer l'épreuve pendant la durée du temps restant et en rendra compte au SCAV. Le président du jury reste souverain pour juger a posteriori de la validité de l'épreuve en fonction du motif du retard invoqué.

d) Matériel nécessaire et prohibé

Le papier est fourni aux candidats. Sujets et brouillons seront laissés dans la salle d'interrogation en vue de leur destruction.

Toutes les salles de préparation et d'interrogation seront équipées d'horloges permettant ainsi aux candidats de contrôler l'heure.

Il est interdit d'introduire dans les salles de préparation et d'interrogation tout moyen (téléphone portable, PDA, montre, chronomètre, réveil, etc.) permettant la communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats.

Tout moyen d'enregistrement est strictement prohibé. **Les bouchons d'oreille sont strictement interdits.**

Lorsque les calculatrices sont mises à disposition par le SCAV, il s'agit des modèles courants (Casio collège New + ou TI) à notation algébrique simple.

Lorsque les calculatrices personnelles sont autorisées, seules sont autorisées les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables alphanumériques et/ou avec écran graphique, à fonctionnement autonome, sans imprimante, sans dispositif externe de stockage d'informations et sans dispositif de transmission à distance.

- Chaque calculatrice doit porter le nom du candidat sur la machine et non sur le couvercle (une étiquette vierge peut lui être fournie à cet effet).
- Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve et ne doit avoir qu'une calculatrice sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre sur laquelle il aura également porté son nom, après avoir sollicité l'autorisation d'un surveillant ;
- L'échange de machines et tout autre échange d'informations entre candidats est strictement interdit ;
- Les documents d'accompagnement, telles que les notices constructeurs, sont interdits.
- L'utilisation de tout module ou extension enfichable ainsi que de tout câble, quelles qu'en soient la longueur et la connectique est interdite.

Ces instructions générales sont données en référence à la [note de service MENESR-DGESCO MPE n°2015-056 du 17 mars 2015](#), à la [circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999](#) et à la [note de service MAA/DGER/SDPFE/ n°2019-210 du 13 mars 2019](#).

Il est à noter que, pour les concours de la banque Agro-Veto de la session 2025 le mode "examen" n'est pas activé lors des épreuves.

Instructions relatives à certaines épreuves d'admission :

Se référer aux descriptifs des épreuves (2.2)

e) Sanctions

Tout candidat qui contrevient aux dispositions qui précèdent, qui trouble l'ordre et le silence, qui communique directement ou indirectement avec les autres candidats ou avec l'extérieur, qui a apporté du dehors des notes ou formules, qui, de quelque manière que ce soit, se rend coupable ou complice de fraude ou de tentative de fraude, pourra être immédiatement exclu du concours sans préjudice des autres sanctions, administratives ou pénales, qu'il pourrait le cas échéant encourir.

L'instance disciplinaire compétente est le conseil de discipline d'AgroParisTech, conformément aux articles R 812-24-1, R 812-24-2, R 812-24-19 et R 812-24-20 du code rural et de la pêche maritime.

4 BASE DES CLASSEMENTS

4.1 Établissement des listes d'admissibilité

Les listes d'admissibilité des concours CPGE TB : AGRO, VÉTO, POLYTECH sont établies pour chacun des concours communs à partir des notes obtenues aux épreuves écrites, notes affectées des coefficients correspondants. Elles sont arrêtées à un total de points fixé par chaque jury d'admissibilité.

Pour les concours CPGE TB ENSTIB et CPGE TB ENS se reporter aux sites concernés.

Épreuves écrites prises en compte pour l'admissibilité

Épreuves	Coefficients AGRO	Coefficients VÉTO	Coefficients POLYTECH	Coefficients LORRAINE INP- ENSTIB	Coefficients ENS
Epreuve écrite de Sciences de la Vie de la Terre	3	3	2	3	
Epreuve écrite de Biotechnologies	3	3	3	1	
Méthodes de calcul et raisonnement	3	2	3	2	2
Algorithmique et Informatique	1	1	1	1	1
Physique-Chimie, résolution de problème	3	3	3	3	1
Composition de français	2	2	2	2	1
Anglais	+2 comptant à l'admission	+2 comptant à l'admission	2	2	1

4.2 Établissement des listes d'admission

Épreuves orales et pratiques prises en compte pour l'admission

<i>Épreuves</i>	<i>Coefficients AGRO</i>	<i>Coefficients VÉTO</i>	<i>Coefficients POLYTECH</i>
Oral de Sciences de la Vie et de la Terre	3	4	3
Oral de Biotechnologies	3	3	3
Epreuve pratique de Biologie et Biotechnologies	3	3	3
Oral de Mathématiques	3	2	3
Oral de Physique-Chimie	3	3	4
Oral de Géographie	2	1	2
Entretien professionnel et scientifique sur les TIPE	4	4	6

A la suite des épreuves d'admission, **un classement par ordre de mérite** est établi pour chacun des concours communs d'après le total des points obtenus sur l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Lorsque des candidats ont obtenu un nombre de points identique pour l'ensemble des épreuves du concours (candidats ex-aequo) ils sont départagés entre eux par le total des points obtenus à l'admissibilité.

Si ce total est identique, le meilleur rang est donné à celui qui a la meilleure note à l'épreuve d'admissibilité de Sciences de la Vie et de la Terre.

Si cette note est encore identique, le meilleur rang revient à celui qui a la meilleure note à l'épreuve d'admissibilité de composition de français, puis à celui qui a la meilleure note à l'épreuve écrite de biotechnologies.

Majoration de points

Pour le concours CPGE TB VÉTO, les étudiants en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat s'inscrivant pour la première fois à la voie « CPGE TB » du concours commun bénéficient de 18 points supplémentaires à l'admission.

5 CALENDRIER DES PROPOSITIONS D'INTÉGRATION SUR INTERNET

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

- **La 1^{ère} proposition** d'intégration dans une école pourra être consultée le lundi 07 juillet 2025 à 16h.

Les candidats devront impérativement répondre à cette première proposition entre le lundi 07 juillet 16h et le mercredi 09 juillet 2025 16h.

- **La 2^{ème} proposition** pourra être consultée le lundi 14 juillet 2025 à 16h
- **La 3^{ème} proposition** pourra être consultée le lundi 21 juillet 2025 à 16h
- **La 4^{ème} proposition** pourra être consultée le mardi 29 juillet 2025 à 14h

Les propositions pourront se poursuivre en fonction des démissions jusqu'au vendredi 05 septembre 2025 inclus.

Les candidats qui n'ont pas répondu « OUI DEFINITIF » à une proposition précédente devront consulter et impérativement répondre à chaque phase de proposition (que la proposition soit nouvelle ou identique).

Les candidats devront répondre dans un délai de 48h après chaque proposition.

6 RÉCAPITULATIF DES DATES IMPORTANTES SESSION 2025

DATES	DÉROULEMENT DU CONCOURS	PARAGRAPHES
Du 07 décembre 2024 au 13 janvier 2025, 17h	Inscriptions en ligne	Notice générale
Avant le 21 janvier 2025, 17h	Téléversement des pièces justificatives et règlement des frais d'inscription	Notice générale
À partir du lundi 21 avril 2025, 17h	Mise en ligne des convocations aux épreuves écrites d'admissibilité	3.1.
Du lundi 28 au mercredi 30 avril 2025	Épreuves écrites d'admissibilité	3.1.
A partir du mercredi 28 mai au lundi 09 juin 2025, 17h	Mise en ligne des convocations aux épreuves orales d'admission	3.2.
Jusqu'au lundi 09 juin 2025, 17h	Date limite de dépôt du dossier TIPE	2.2 + Annexe I
Du lundi 16 au samedi 21 Juin 2025	Épreuves orales d'admission	3.2.
Lundi 7 juillet 2025, 16h	1 ^{er} Appel	5.
Lundi 14 juillet 2025, 16h	2 ^{ème} appel	5.
Lundi 21 juillet 2025, 16h	3 ^{ème} appel	5.
Mardi 29 juillet 2025, 14h	4 ^{ème} appel	5.

ANNEXE

Entretien professionnel et scientifique sur les T.I.P.E – Renseignements matériels

***Cette page vient en complément de la description de l'épreuve
qui figure au paragraphe 1.5 dans la notice d'instructions.***

Les conseils des jurys sur la présentation du rapport écrit figurent dans les rapports annuels sur le concours et sont téléchargeables sur le site Internet www.concours-agro-veto.net
« Espace Concours - CPGE TB – Se préparer »

☛ **Les candidats de la Banque Agro-Veto n'ont pas à saisir de fiche synoptique de TIPE sur le site www.scei-concours.fr**

Le dossier de TIPE est à déposer en ligne par le candidat et comporte un maximum de 8 pages (illustrations comprises mais hors référence bibliographiques) utilisant tous les modes de communication scientifique **[Times New Roman 12 ou Arial 10, interligne simple]**.

Les candidats devront déposer leur dossier en version électronique (format PDF exclusivement) sur le site du SCEI entre **le mercredi 28 mai et le lundi 09 juin 2025 (17h00)**.

La feuille de présentation, dont le modèle figure à la suite de cette annexe, constitue obligatoirement la page de couverture. Chaque candidat la reproduit en respectant la mise en page demandée.

Le dossier T.I.P.E est constitué au format A4 exclusivement, avec cette page de couverture

Le candidat doit obligatoirement nommer le fichier déposé (exclusivement format PDF) de la sorte suivante : TIPE _ nom candidat _ n° d'inscription (CPGE TB ...)

Aucune mention de l'établissement d'origine du candidat ne doit apparaître sur les dossiers de T.I.P.E.

Nom du candidat :

Prénoms :

N° Candidat : CPGE TB -

Noms des auteurs en cas de travail commun :

.....
.....
.....

Dominante SVT
Dominante BIOTECHNOLOGIE
MIXTE
Surligner ou entourer la dominante du TIPE

BANQUE AGRO-VETO

Filière TB - Session 2025

T.I.P.E.

IMPORTANT : Aucune référence à l'établissement scolaire ne doit figurer ni sur cette couverture ni sur la fiche de présentation.

TITRE :
